

REGLEMENT **Concours Alfred Atlan 2018**

ARTICLE 1 :

Ce concours de **PEINTURE** est ouvert à tous les artistes amateurs ou professionnels de la région, aucun thème n'est imposé pour la participation au concours, (huile acrylique, aquarelle, pastel, collage).

ARTICLE 2 : Inscriptions.

Les fiches d'inscriptions seront adressées par courrier et devront être retournées avant le **jeudi 12 avril 2018** au plus tard, à l'adresse suivante: MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE, Espaces Cascales, Av Jules Ferry 13600 LA CIOTAT.

ARTICLE 3 : Droit d'inscription

La fiche d'inscription sera accompagnée du règlement d'un montant de **30 €** à l'ordre de : Maison Pour Tous Léo Lagrange.

Les artistes peuvent présenter: **2 œuvres de 25 points (81 cm x 65 cm) ou 2 œuvres de 30 pts (92 cm x 73 cm) ou une œuvre de 40 pts (100 cm x 81 cm) ou une œuvre de 80 cm x 80 cm.**

ARTICLE 4 : Dépôt des œuvres

Les œuvres seront reçues **mardi 17 et mercredi 18 avril de 15h à 19h** à la Gare de l'Escalet Léo Lagrange, Quai François Mitterrand (face au chantier) à La Ciotat. Au dos de chaque œuvre: le bulletin officiel de participation. **Les exposants devront se munir de tous les moyens nécessaires pour la présentation de leurs œuvres. Celles-ci devront être munies de leurs systèmes d'accrochage.**

ARTICLE 5 : Refus des œuvres

Droits non versés, copies ou imitations, formats non respectés, défauts de systèmes d'accrochage.

ARTICLE 6 : Retrait des œuvres

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin du concours.

Le retrait pourra se faire à partir du **Vendredi 27 avril** après la remise du prix du public.

ARTICLE 7 : Assurances

La Maison Pour Tous Léo Lagrange décline toute responsabilité concernant les œuvres en cas de perte, vol, incendie ou toutes autres détériorations. Une assurance (responsabilité civile) est exigée.

ARTICLE 8 : Vente

La Maison Pour Tous Léo Lagrange ne réalise aucune vente et ne prend aucune commission sur les ventes.

ARTICLE 9 : Les Prix

La décision du jury est sans appel. Le fait de participer au Prix Alfred Atlan 2018, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le jury décernera trois prix :

- ✚ **1^{er} Prix Alfred Atlan** : 300 € + 1 semaine d'Exposition à la gare de l'Escalet pour la saison 2018 (selon les dates disponibles).
- ✚ **2^{ème} Prix Léo Lagrange** : 200 €
- ✚ **3^{ème} Prix Conseil Général** : 100 €
- ✚ **Et le Prix du Public** : sera décerné le vendredi 28 avril, à partir de 19h, 1 semaine d'exposition gratuite (selon les dates disponibles).

BULLETIN D'INSCRIPTION
(À retourner avant le jeudi 12 avril)

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

.....

Téléphone :

Mail :

- ✚ Mardi 17 et mercredi 18 avril de 15h à 19h: mise en place des œuvres.
- ✚ **Vendredi 20 avril : ouverture au public de 10h à 12h puis de 15h à 18h.**
- ✚ **Vendredi 20 avril : vernissage à partir de 18h30 et remise du 1^{er}, 2nd, 3^{eme} prix**
- ✚ **Vendredi 27 avril : remise du prix du public à 18h30.**
- ✚ **Vendredi 27 avril, au soir : décrochage des œuvres, après la remise prix du public.**

Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer sans exception ni réserve.

Date et Signature :

A retourner à : **CONCOURS ALFRED ATLAN 2018**
« Maison Pour Tous » LEO LAGRANGE,
Espaces Cascales, Avenue Jules Ferry, 13600 La CIOTAT.
Tel : 04 42 08 33 93
E-mail : leolagrangelaciotat@gmail.com

Etiquette 1 et 2 à remplir et à coller derrière l'œuvre.

1

Prix Alfred ATLAN 2018

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

.....

Titre :

2

Prix Alfred ATLAN 2018

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

.....

Titre :